



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère
sur le territoire de la commune de Vernier

04 juin 2003

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la proposition de la commune de Vernier du 13 février 2003;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 6 mai 2003;

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments
du 19 février 1975

ARRÊTE :

Il est donné le nom de :

Chemin de Verny (code voie : 62375)

au chemin sans issue partant de la rue du Village 34. Ancien nom de Vernier.

La commune de Vernier se réserve le droit d'étendre la dénomination au reste du chemin en cas de futur aménagement du secteur.

Cette dénomination entre en vigueur le 1^{er} septembre 2003.

Communiqué à :

DIAE	3 ex.
DF	1 ex.
DJPS	2 ex.
DAEL	3 ex.
CHA	1 ex.
OCP	1 ex.



Certifié conforme,

Le chancelier d'Etat :